



**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024**

L'An deux mil vingt-quatre, le douze avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle du Conseil en Mairie, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-neuf mars deux mil vingt-quatre, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaients présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme. Christelle BESSAGUET, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, Mme. Françoise MONNIER, M. Michel LE BERRE, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Marie-Hélène NAVINER, Mme. Anne-Laure RIGNAULT, M. Rayan LE CALLOCH.

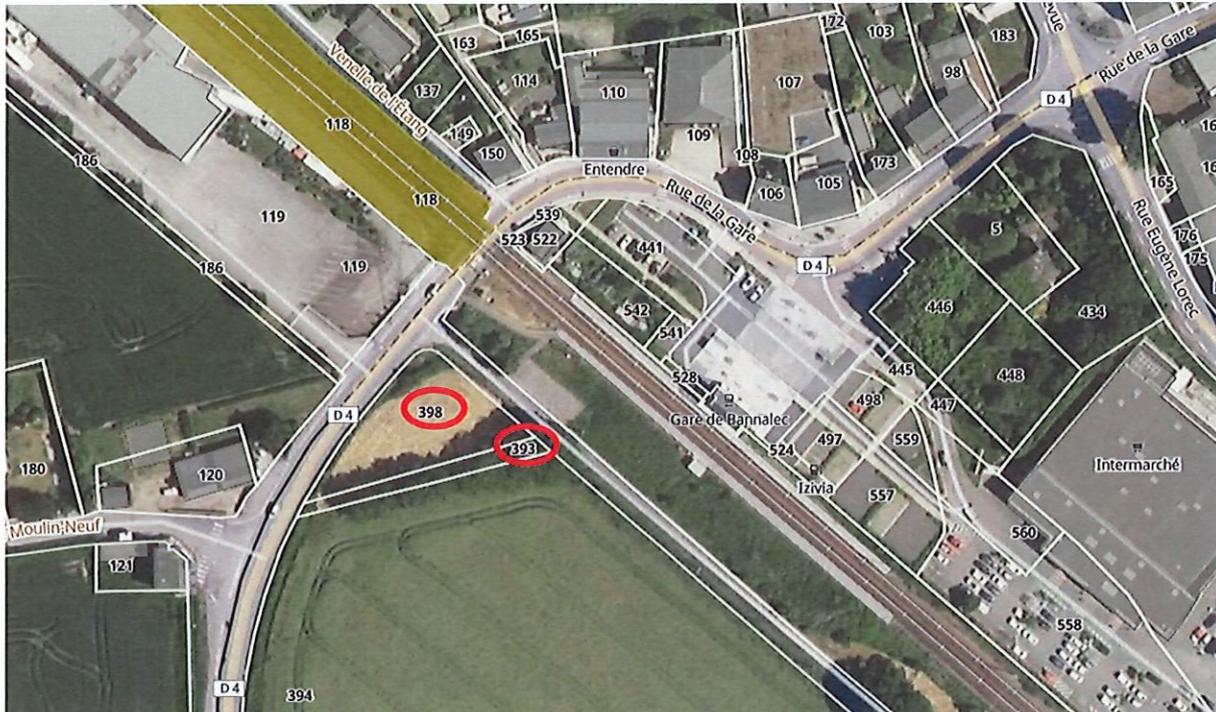
Etaients absents :

M. René PRAT, excusé a donné pouvoir à M. Denis BARGUIL  
Mme Martine PRIMA, excusée a donné pouvoir à Mme. Anne-Laure RIGNAULT  
Mme. Florence LE MEUR, excusée au donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ  
M. Arnaud TAERON, excusé a donné pouvoir à M. Jérôme LEMAIRE  
M. Romuald FEVRIER, excusé a donné pouvoir à Mme. Marie DUIGOU  
M. Gaëtan PRIMA, excusé a donné pouvoir à M. Sylvain DUBREUIL  
Mme. Sabrina LOUIS, excusée a donné pouvoir à Mme. Christelle BESSAGUET  
M. Frédéric GUELTE, excusé a donné pouvoir à M. Roger CARNOT  
M. Vincent BRATZLAWSKY, excusé a donné pouvoir à Mme. Odile LE CANN

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.  
Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH comme secrétaire.

**DEL12.04.2024-023 : Acquisition des parcelles AH 393 et AH 398**

La Commune a l'opportunité de faire l'acquisition de parcelles proches de la gare. Ces parcelles classées en A au PLUi sont cadastrées dans la section AH sous les numéros 393 et 398.



**Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

**Décide** d'acquérir les parcelles suivantes :

Section	N°	Contenance
AH	393	290 m <sup>2</sup>
AH	398	1 125 m <sup>2</sup>

Au prix de 1.5 € net vendeur par m<sup>2</sup> soit 2 122,50 € net vendeur auprès de la SAS Stergoz représentée par M. Michel Boulaire et domiciliée rue de Pont-Aven à Bannalec ou de toutes personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer ;

**Autorise** le maire à signer le ou les actes à intervenir dont la rédaction sera confiée à Maître Renaud Bazin, notaire à Bannalec, étant précisé que tous frais, droits et honoraires seront à la charge de la Commune.

***Délibération adoptée à l'unanimité***

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

**Le Maire,**

**Christophe LE ROUX**